



COMMUNIQUÉ

RESULTATS DU PRIX 2014 "INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITE ET BIODIVERSITE"

Les lauréats 2014 du Prix "Infrastructures pour la Mobilité et Biodiversité" (IMB) ont été récompensés le mercredi 8 octobre 2014 dans le cadre du 2^{ème} Congrès de l'IDRRIM à Lyon-Eurexpo, en présence d'Yves KRATTINGER, Président du Conseil général de la Haute-Saône et Président de l'IDRRIM, et de Mauricette STEINFELDER, Membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et Présidente du Jury 2014.

Organisé par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) et l'ensemble des signataires de la Convention d'engagement volontaire¹ depuis 2010, le **Prix IMB récompense chaque année les meilleures initiatives** prises par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité (routes, rues, voies vertes, espaces publics urbains, voies ferrées et fluviales, ports, aéroports) **en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité.**

L'objectif : identifier et valoriser les meilleurs projets de préservation, de restauration et de valorisation des écosystèmes et de la biodiversité, y compris les plus petits et les plus ingénieux !

Organisée en partenariat avec la *Revue générale des routes et de l'aménagement (RGRA)*, *Le Moniteur*, *Le Club Technique de la Gazette des Communes-Techni.Cités* et *Terre Sauvage*, cette 5^{ème} édition comportait quelques nouveautés, le Prix IMB étant désormais ouvert aux initiatives prises à l'Outre-Mer et à l'international ainsi qu'aux travaux de recherche (de type thèse soutenue). Une nouvelle catégorie "Initiatives astucieuses" visait également à mettre en valeur les solutions modestes mais innovantes proposées notamment par des petites structures.

Pas moins de 23 projets et initiatives concouraient à l'édition 2014 du Prix IMB. Portés par 7 départements, 3 services de l'Etat (DIR), 4 entreprises, 4 bureaux d'étude, 4 sociétés concessionnaires et établissements publics, et un laboratoire universitaire.

Le jury, présidé par Mauricette Steinfeldler (membre permanent du CGEDD) et composé de 20 professionnels reconnus dans le domaine de la mobilité et de l'environnement, a distingué les meilleurs projets à travers 5 catégories :

- **Continuités écologiques**
- **Génie écologique**
- **Biodiversité et paysage**
- **Sensibilisation et communication**
- **Initiatives astucieuses**

Compte tenu de l'aspect transversal et du caractère exemplaire de l'un des projets, le jury a également souhaité décerner **une mention spéciale.**

¹ Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, l'Assemblée des départements de France, la Fédération Syntec Ingénierie, la Fédération nationale des travaux publics, l'Union des Syndicats de l'industrie Routière Française et le Syndicat professionnel des terrassiers de France.

LES LAUREATS 2014 DU PRIX IMB

LAUREAT DE LA CATEGORIE "CONTINUITES ECOLOGIQUES"

Le projet « Gestion raisonnée des Dépendances routières et Zéro Herbicide en Dordogne » porté par le Conseil général de la Dordogne, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Préfecture de la Dordogne

Le Département de la Dordogne s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique environnementale volontariste. Il a ainsi développé, dans le cadre de son Agenda 21, une politique de gestion des espaces verts autour de nouvelles pratiques respectueuses des milieux et des paysages. Sous l'égide de la Direction des Routes et du Patrimoine Paysager, le Pôle Paysage et Espaces Verts a mené un groupe de réflexion pluridisciplinaire dédié à la gestion des «bords de route». Cette démarche a été concrétisée par l'adoption d'un plan de gestion raisonnée des dépendances vertes routières. Celui-ci a permis d'harmoniser et de rationaliser les pratiques de fauchage et d'entretien des abords routiers à l'échelle du territoire de la Dordogne représentant plus de 5000 km de routes et 4500 ha de dépendances vertes. Dans la foulée, en 2008, un ambitieux objectif a conduit à la suppression totale des herbicides sur l'ensemble du réseau routier départemental. La Dordogne devient alors, au niveau national, une référence en matière de gestion des dépendances vertes et le premier Département à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur l'ensemble de ses dépendances.

Contact presse : Marina DUPUY, Direction de la Communication - Conseil général de la Dordogne
Tél. 05.53.02.20.58 / 06.72.33.06.53 Courriel : m.dupuy@dordogne.fr

LAUREAT DE LA CATEGORIE "GENIE ECOLOGIQUE"

Le projet « Aménagement d'une passe à poissons au niveau du radier du pont ferroviaire du Vidourle » porté par Réseau Ferré de France-Direction régionale Languedoc-Roussillon, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - délégation de Montpellier.

Dans le cadre du plan national de restauration de la continuité écologique, les services de l'Etat ont classé certains ouvrages y faisant obstacle. Ce sont pour la plupart des seuils ou des radiers d'ouvrages qui empêchent la remontée de certaines espèces piscicoles dans les cours d'eau. Parmi eux, le pont ferroviaire sur le Vidourle (Gard), datant du 19^{ème} siècle, identifié par l'ONEMA comme un obstacle infranchissable par certaines espèces piscicoles, notamment l'Alose feinte (espèce piscicole migratrice). Conscient de l'enjeu de préservation de la biodiversité dans ses activités, Réseau Ferré de France (RFF), propriétaire et gestionnaire des voies ferrées, a commandé à SNCF Ingénierie une étude de structure et de faisabilité technique pour la réalisation d'une passe à poissons sur cet ouvrage. Fonctionnel depuis début septembre 2014, cet équipement a permis de rouvrir près de 23 km du Vidourle à la migration des Aloses.

Contact presse : Valérie DURAND, responsable communication et relations extérieures RFF DRLR
valerie.durand@rff.fr | 06 76 45 02 33

LAUREAT DE LA CATEGORIE "BIODIVERSITE ET PAYSAGE"

Le projet « Fauchage exporté des accotements routiers en Mayenne » porté par le Conseil général de la Mayenne.

Engagé depuis plus de quinze ans dans une démarche volontariste de préservation de la biodiversité, le Conseil général de la Mayenne a adopté en mars 2009 une politique particulièrement ambitieuse de gestion des dépendances vertes de ses 3 700 km de routes départementales :

- *un fauchage des végétaux adapté afin de permettre l'accomplissement du cycle de vie des espèces végétales et un retour de la faune,*
- *l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires,*
- *le suivi de l'évolution de la biodiversité (engagé depuis 1994),*
- *le repérage, le suivi et l'élimination des espèces envahissantes,*
- *la valorisation des produits de fauchage, par l'exportation (nouveau process).*

Contact presse : Conseil général de la Mayenne - Direction de la communication : Nathalie MOREAU - Directrice adjointe/attachée de presse) - Tél : +33 2 43 66 53 38 | GSM : +33 6 88 49 33 95

LAUREAT DE LA CATEGORIE "SENSIBILISATION ET COMMUNICATION"

Le projet « La pédagogie au service de l'environnement » porté par le **Conseil général de l'Hérault**, en partenariat avec le **Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN LR)**, l'**Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**, la **DDTM 34** et l'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)**.

Le département des routes du Conseil général s'est lancé en mars 2010 dans une démarche volontariste et ambitieuse de Management Durable des Activités Routières (MDAR). Ainsi, les enjeux environnementaux sont pris en compte sur tous ses champs de compétences : l'entretien (régie ou sous-traitance), l'exploitation, la modernisation,... Pour atteindre cet objectif, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre une action permettant d'élargir la culture environnementale des agents du département des routes par le biais de formations adaptées aux spécificités de leur métier, qui concernent l'ensemble du personnel routier sans exception, du cadre jusqu'à l'agent routier. Une sensibilisation à la biodiversité a été proposée à tous les agents d'exploitation, en partenariat avec le service biodiversité et espaces naturels du Conseil général de l'Hérault et le Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon (CENLR), via une convention.

Contact presse : Philippe Pourcel, Directeur des Politiques Techniques et de l'Innovation, Conseil général de l'Hérault - Département des Routes, Tél : 04 67 67 72 35 | Email : ppourcel@cg34.fr

LAUREAT DE LA CATEGORIE "INITIATIVES ASTUCIEUSES"

Le projet « Modules de filtration MODUL'AP Traitement des eaux de ruissellement de chantier » porté par **La Forézienne d'entreprise**, en partenariat avec **EIFFAGE Travaux Publics**

Deux modèles de modules de filtration ont été créés, sur le principe des filtres à paille. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre et donc de gagner en temps de réalisation et d'entretien, en efficacité. Principalement positionnés à l'exutoire des bassins de décantation, les modules peuvent également être disposés dans des fossés d'acheminement, en série, servant alors de brise énergie, ce qui permet de diminuer les vitesses d'écoulement (cas des fossés en forte pente), limiter ainsi l'érosion et donc la mise en suspension de matières fines, favoriser la décantation et l'accumulation de fines en amont du dispositif.

Contact presse : Dominique Duchemin, Directrice de la communication - Eiffage Travaux Publics
Dominique.duchemin@eiffage.com | Tél : 01 49 44 98 64

MENTION SPECIALE DU JURY

La Démarche "Eco-route" : une action départementale pour une mobilité durable » portée par le **Département du Bas-Rhin**

Renforcer la concertation avec les acteurs locaux tout au long des études, préserver la faune et la flore, voire renoncer à des projets susceptibles de bouleverser un écosystème très fragile : telle est la démarche « Eco-route » initiée en 2010 par le département du Bas-Rhin. Son objectif : généraliser les actions exemplaires déjà conduites depuis plusieurs années en faveur du développement durable lors de la construction de nouvelles voies ou l'aménagement d'axes existants. Cette démarche, également créatrice d'emplois, est enrichie régulièrement par de nouvelles actions.

Contact presse : Séverine Etling, chef de projet Eco-route, 03.88.76.65.59 | severine.etling@cg67.fr

Contact presse : laurianne.rossi@idrrim.com | 01.44.13.31.30

Créé en 2010, l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) fédère l'ensemble des acteurs publics et privés agissant dans le domaine des infrastructures de mobilité et espaces urbains : Etat, collectivités locales, services techniques, ingénierie privée, entreprises, associations partenariales, écoles et organismes de recherche, établissements du réseau scientifique et technique de l'Etat.

Lieu de convergence et d'échanges, l'IDRRIM propose un cadre de réflexion et d'actions pour coproduire et partager un référentiel commun (normes, bonnes pratiques, règles de l'art, outils méthodologiques). L'objectif : répondre de manière homogène aux problématiques techniques et stratégiques liées à la conception mais aussi à la gestion d'infrastructures de transport et d'espaces publics de mobilité.